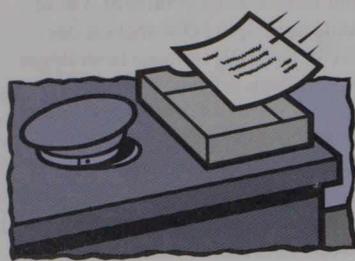


CHRONIQUE DE LA DÉFENSE



Une nouvelle politique de défense pour le Canada

Le Livre blanc sur la défense, qu'on attend depuis longtemps a été déposé à la Chambre des communes le 5 juin. Les principales dispositions du Livre blanc n'ont causé aucune surprise, car les porte-parole du ministère de la Défense nationale en avaient abondamment discuté au cours des derniers mois, mais l'énoncé de politique a confirmé que l'orientation de la défense canadienne va subir d'importants changements.

LE CANADA ENVISAGE D'ACHETER DE dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire pour doter ses forces armées de la capacité d'évoluer dans trois océans : l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. À l'heure actuelle, seuls les sous-marins nucléaires peuvent naviguer sous la glace pendant de longues périodes de temps. Chaque sous-marin coûterait environ 500 millions de dollars canadiens, mais on ne sait pas exactement à combien les frais d'exploitation réels s'élèveraient, étant donné qu'il faudrait construire diverses installations complexes pour réapprovisionner les groupes moteurs nucléaires et entretenir les sous-marins.

UN DEUXIÈME GROUPE DE SIX frégates sera construit comme prévu, mais on renoncera peut-être au troisième groupe en faveur des sous-marins nucléaires. Cela signifie qu'en l'an 2000, le Canada possèdera seize navires de combat de surface, et peut-être quatre ou cinq nouveaux sous-marins, tous les autres devant être achetés entre l'an 2000 et l'année 2010 à peu près.

DANS LES DOMAINES DE LA PATROUILLE maritime et de la guerre anti-sous-marine, le Canada renforcera ses moyens en achetant d'autres avions *Aurora* de patrouille à grande autonomie (il y en a actuellement dix-huit) et de nouveaux avions de patrouille à moyenne autonomie pour remplacer les vieux *Tracker* encore en service.

Le Livre blanc confirme par ailleurs la décision annoncée précédemment, à savoir que le pays se dotera de nouveaux hélicoptères de lutte anti-sous-marine pour ses frégates.

LE CANADA A MODIFIÉ SA POLITIQUE à l'égard de l'OTAN, en ce sens qu'il a renoncé à son engagement de renforcer le flanc nord en Norvège, en période de crise. Jusqu'ici, notre pays devait, en pareille situation, dépêcher dans le nord de la Norvège une brigade légère mécanisée qui aurait été transportée là-bas par mer et par air. La décision d'abandonner cet engagement traduit le point de vue des militaires selon lesquels la brigade ne pourrait parvenir à pied d'œuvre assez rapidement pour aider à empêcher l'éclatement d'un conflit; ils soutiennent par ailleurs qu'advenant une guerre, la brigade serait excessivement vulnérable.

POUR ASSURER AUX ALLIÉS DE l'OTAN que le Canada n'aura pas l'ampleur globale de ses engagements envers l'Europe, il rééquippa la brigade en question pour en faire une brigade mécanisée dotée de tous les moyens propres à ce genre de formation; elle aura pour rôle de renforcer la brigade mécanisée déjà déployée en Europe. Tous ses effectifs ne seront pas en poste en Allemagne, mais on créera un quartier général de division, et le matériel militaire sera entreposé outre-mer à des endroits déterminés d'avance, de façon qu'au moment voulu, le reste du personnel puisse aller rejoindre par avion les autres effectifs et le matériel en Europe.

LE CANADA ACHÈTERA QUELQUES CF-18 supplémentaires pour compenser les pertes, et le Groupe aérien du Canada augmentera ses effectifs.

ON ENVISAGE DE MODERNISER ET DE réorganiser de fond en comble les Réserves. La Réserve navale participera activement à la défense côtière et au dragage de mines. L'augmentation du nombre des réservistes de l'armée et de l'aviation laisse croire que les soldats «à temps partiel» auront désormais un rôle plus important dans le cadre de la politique de défense.

LE LIVRE BLANC N'EXPLIQUE PAS complètement comment on paiera les dépenses que tous ces change-

ments et achats supposent, mais on convient que, si tous les plans décrits sont mis en œuvre, il faudra accroître sensiblement le budget de la défense.

La stratégie du Canada dans le Pacifique

Les unités canadiennes de défense navale ont toujours été concentrées sur la côte Est, à cause de la priorité que le pays accorde à la protection de l'Europe et des voies maritimes de l'Atlantique-Nord. Ces dernières années, les trois sous-marins du Canada, ses quatre destroyers les plus modernes, les deux tiers de ses frégates opérationnelles de lutte anti-sous-marine (ASM), la plupart de ses avions de patrouille à grande autonomie (*Aurora*), et ses trente-deux hélicoptères *Sea King* de lutte ASM ont été basés dans les Maritimes plutôt qu'à Esquimalt, dans l'île Vancouver.

La situation commence à changer, cependant, à mesure que le Pacifique acquiert une importance militaro-stratégique grandissante et que le Canada se détourne peu à peu de l'Europe. Ce phénomène est attribuable en partie aux nouveaux déploiements de la Marine américaine dans cet océan; il convient notamment de signaler l'affectation de nouveaux sous-marins *Trident* porteurs de missiles balistiques à Bangor (Washington), et des plans en vertu desquels Everett, non loin de là, deviendrait le port d'attache d'une force d'attaque de porte-avions. Tout cela a attiré l'attention de la Flotte soviétique du Pacifique, aujourd'hui la plus grande des quatre flottes de l'URSS. Des sous-marins d'attaque soviétiques auraient récemment pénétré dans le détroit Juan de Fuca, entre l'île Vancouver et l'État de Washington, et ils cherchaient sans doute par là à se tenir au courant sur les activités des *Trident*.

Le gouvernement canadien a déjà réagi en détachant une plus grande partie de ses forces navales actives sur la côte Ouest. En janvier 1987, le ministre de la Défense, M. Beatty, a annoncé que le *NCSM Huron* (un destroyer moderne porte-hélicoptères) et quatre *Sea King* quitteraient Halifax pour aller s'installer à Esquimalt cet

été. La présence du *Huron*, en tant que navire de commandement, permettra pour la première fois de constituer un groupement opérationnel canadien indépendant dans le secteur. Un renforcement plus poussé de la flotte canadienne du Pacifique est à prévoir dans l'avenir. Le nouveau programme d'acquisition de sous-marins, par exemple, a été expressément conçu pour permettre le déploiement d'au moins un sous-mersible sur la côte Ouest.

Un déploiement anticipé de défenses stratégiques ?

Depuis que le Secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a annoncé que certains éléments de l'IDS pourraient être déployés d'ici 1994, on a beaucoup contesté l'appropriété et la plausibilité d'un tel plan. En février 1987, le *George C. Marshall Institute* a publié une étude qui décrivait une stratégie possible de déploiement anticipé. Il présentait sommairement un système de défense à trois «couches» faisant surtout appel à des véhicules de destruction par énergie cinétique. Contrairement à des dispositifs plus «exotiques» comme les lasers et les faisceaux de particules, les armes à énergie cinétique visent à frapper la cible avec un objet solide. Les dispositifs de la première couche seraient déployés dans l'espace et intercepteraient les missiles soviétiques pendant la phase de propulsion. Ceux des deux autres couches seraient basés au sol et attaqueraient les engins ennemis et leurs ogives pendant la phase balistique et finale.

Les critiques du plan de déploiement «hâtif» axé sur ces technologies ont fait valoir que le système serait vulnérable face à des contre-mesures telles que les mines spatiales (conçues pour détruire les satellites placés sur orbite terrestre), les propulseurs à combustion rapide (qui réduisent le temps où le missile est vulnérable), et les leurres (dont le rôle est de tromper ou de déborder le système de défense).

La *Heritage Foundation* avait présenté en 1982 un plan semblable sur un système de défense simplifié